



Quoi de neuf?

Nouveaux instruments de politique en matière de langues officielles (en vigueur le 15 juillet 2005)

Aperçu

- Cinq instruments de politique ont été réduits à une politique et deux directives.
- Aucune nouvelle obligation n'a été ajoutée et les exigences sont énoncées plus clairement.
- Les trois nouveaux instruments de politique s'appliquent à toutes les institutions assujetties à la *Loi sur les langues officielles* (LLO).

Visée et portée des changements

- La *Politique sur l'utilisation des langues officielles pour les communications avec le public et la prestation des services* découle des obligations prescrites par la LLO.
- La *Directive sur l'utilisation des langues officielles sur les sites Web* vise les employés qui travaillent dans le domaine de la technologie de l'information.
- La *Directive sur l'utilisation des langues officielles pour les communications électroniques* vise l'ensemble des employés.
- Les deux directives viennent appuyer à la fois la *Politique sur la langue de travail* et la *Politique sur l'utilisation des langues officielles pour les communications avec le public et la prestation des services*.

Structure

- Les instruments de politique, axés sur les valeurs, ont été restructurés, simplifiés et modernisés; ils mettent l'accent sur les résultats attendus.
- Les rôles et les responsabilités, de même que l'imputabilité et les conséquences, ont été clairement établis.
- Chaque instrument de politique comprend une section intitulée « Suivi et rapport ». Les institutions sont responsables de l'évaluation de leur conformité aux instruments de politique.
- Des définitions et des notes au lecteur fournissent des exemples détaillés et des conseils sur l'application des instruments de politique. Les lecteurs n'ont qu'à cliquer sur les liens.
- Tous les nouveaux instruments de politique sont accompagnés d'outils disponibles sur le Web.